

Délibération n° 2018-03-44

 Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

 Détermination de
 l'emprise foncière de
 la zone d'activité
 économique Le Broc
 et acquisition de la
 parcelle ZB 52 dans le
 cadre du projet de
 zone

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

19 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu**

4 juillet 2018

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 98

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoit	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOUX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (8) : ALLART Sébastien à BAYSSAT Marie, BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (28) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 210-1 et suivants et L. 300-1 du code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n° 2016-6-14 d'Issoire Communauté en date du 13 décembre 2016 relative à la détermination de l'emprise foncière de la DUP en vue de la réalisation de la ZA du Broc ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner n° 063 054 18 V0011 ;

VU le courrier de l'ARS en date du 10 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'exercice de sa compétence obligatoire en matière de développement économique, l'Agglo Pays d'Issoire, en substitution de l'ex-communauté de communes Issoire Communauté, conduit le projet de création de la zone d'activité dite « Sainte Agnès » sur le territoire de la commune du Broc ;

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 13 décembre 2016, Issoire Communauté a approuvé le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique et autorisé l'EPF SMAF à solliciter la déclaration d'utilité publique des acquisitions à réaliser dans le périmètre de la ZA du Broc ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 26 mai 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a reçu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° 063 054 18 V0011 pour le terrain cadastré ZB 52, jouxtant l'emprise de la future zone d'activités du Broc ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'aménagement de la future zone, l'acquisition de cette parcelle permettrait de garantir une bonne gestion des eaux pluviales du futur secteur, et que ladite parcelle, située en contrebas de la future zone, est idéalement localisée pour permettre la collecte et la gestion des eaux pluviales par la création d'un bassin de rétention sur ce terrain ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition par l'Agglo Pays d'Issoire garantira la possibilité de réaliser un aménagement d'ensemble rendu nécessaire par la proximité de la nappe alluviale de l'Allier, ressource importante pour l'alimentation en eau potable en aval comme le préconise l'agence régionale de santé (ARS) ;

CONSIDÉRANT que le SDAGE Loire Bretagne préconise, pour l'urbanisation d'un tènement de plus de 10 000 m², un système de traitement des eaux pluviales à l'intérieur de la parcelle avec un débit de fuite

inférieur à 3 L/S ;

CONSIDÉRANT que ce terrain permettrait de faciliter la desserte de la future zone, et que, la parcelle ZB 45 faisant l'objet d'une demande d'acquisition par voie d'expropriation, la parcelle ZB 52 permettrait un accès direct depuis la route départementale n° 716 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l'étude de faisabilité de la zone, il avait été proposé d'intégrer cette parcelle dans le périmètre du projet de cette zone artisanale ;

CONSIDÉRANT que la maîtrise foncière de cette parcelle présente un intérêt important pour la réalisation de ce projet de zone d'activité, puisqu'elle permet de répondre aux prescriptions en matière de gestion des eaux et de faciliter l'accès direct à cette zone depuis la route départementale ;

CONSIDÉRANT que, l'acquisition de cette parcelle participant à la réalisation d'une opération d'aménagement ayant pour objet d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, il est proposé d'inclure la parcelle cadastrée ZB 52 dans le périmètre du projet de la ZA Le Broc, et de l'acquérir par voie de préemption ;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il est proposé de déléguer le droit de préemption pour l'acquisition de cette parcelle à l'EPF SMAF, chargé également de procéder aux acquisitions foncières dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider l'inclusion de la parcelle cadastrée ZB 52 sur la commune de Le Broc dans le périmètre du projet de la future zone d'activité Le Broc, aux motifs ci-dessus énoncés ;
- d'autoriser l'acquisition de la parcelle ZB 52 par voie de préemption ;
- de valider le principe de déléguer le droit de préemption à l'EPF SMAF, et de l'autoriser à acquérir cette parcelle par voie de préemption ;
- d'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches et procédures et signer tout document relatifs à cette affaire.

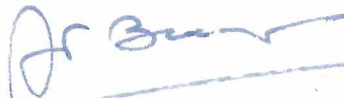
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 29/06/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 29/06/2018

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_44-DE